

La Sarraz, le 5 décembre 2018

DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 4 décembre 2018, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

- Accepté le budget 2019
- Accordé le crédit de Fr. 66'000.00 et d'autoriser le Comité de direction à procéder à la mise à jour du Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE)

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au greffe municipal.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district aux conditions des **art. 112 et ss LEDP** dans les 10 jours suivant la publication dans la FAO du mardi 11 décembre 2018.

Au nom du Conseil Intercommunal AIEM

Le Président
Alain Bonzon



La Secrétaire
Eliane Fonjallaz

